# **CHAMPIONNAT DU LIMOUSIN 2024**

# RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète le Règlement Général des Epreuves Fédérales par Equipes

« Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du Règlement Général. »

Jeudi 28 mars	Golf de LIMOGES		
Mardi 9 avril	Golf d'ESSENDIERAS		
Jeudi 25 avril	Golf d'AUBAZINE		
Mardi 7 mai	Golf de SOUILLAC		
Jeudi 6 juin	Golf de PERIGUEUX		
Jeudi 27 juin	Golf de BRIVE		
Jeudi 4 juillet	Golf de LA PORCELAINE		
jeudi 12 septembre	Golf de MORTEMART		
Jeudi 3 octobre	Golf de LA MARTERIE		

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Pour les clubs : Ouvert aux clubs de la Ligue, plus Souillac si le nombre de clubs de la Ligue est inférieur à 8.

**Pour les joueurs :** Etre né avant le 27 mars 1974 et avoir un index inférieur ou égal à 26.4 au jour de la compétition. Avoir son certificat médical valide.

### **FORME DE JEU**

Equipes de 6 joueurs ou joueuses.

Matchplay BRUT: 4 simples, 1 greensome. En phase finale: 4 simples, 1 foursome.

Match partagé : 0.5 point . Match gagné (1 up à 3 up) : 1 point. Match gagné (4 ou 5 up) : 1.5 point. Au-delà : 2 points. En cas d'égalité, y compris de bonus, le départage se fait au match particulier.

# Exemple:

4	La Porcelaine	3	0	4	23	22	1
5	Périgueux	3	0	4	24,5	23,5	1

La Porcelaine ayant battu Périgueux lors de leur rencontre, ils sont 4ème et Périgueux 5ème.

Après 7 tours, demi-finales à Mortemart (1 contre 4 et 2 contre 3) et matches de classement (5 contre 8 et 6 contre 7) Puis Finale à La Marterie et matches de classement.

Les voiturettes sont autorisées pour les seniors 2 munis d'un certificat médical .

Pour les phases finales, en cas d'égalité à la fin d'un match, play off en «mort subite» sur les trous choisis par le club organisateur, sauf si l'une des équipes a déjà gagné 3 matchs.

Si une équipe est incomplète, le double est automatiquement perdu et non joué.

Pour cette compétition, les règles locales permanentes de la ffGolf seront appliquées.

### **ENGAGEMENT**

**150 € par équipe et par tour** (sauf pour le club recevant) à régler par chèque à l'ordre du CT8723. Les chèques sont à envoyer à Michel GARAUD 58 rue Camille Guerin 87000 LIMOGES.

Ne pas présenter d'équipe ne dispense pas de payer le droit d'engagement.